

SESSION 2018

Concours : EXTERNE  
Section : EDUCATION SOCIOCULTURELLE

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE N°2**

**Etude d'un thème d'enseignement**

(Coefficient : 2 – Durée : 5 heures)

Matériel(s) et documents(s) autorisé(s) : aucun

**SUJET :**

**«Corps et virtualité»**

**A partir de ce thème, vous dégagerez une problématique motivant un projet d'éducation artistique que vous formaliserez.**

Nature et forme de l'épreuve (rappel) :

*Précisions sur l'épreuve 2 d'admissibilité (Etude de thème):*

A partir d'un des thèmes de l'épreuve, le candidat, doit choisir un domaine d'expression artistique (cinéma-audiovisuel, théâtre-spectacle vivant, arts plastiques, musique-arts sonores) et proposer la conduite d'un projet à visée d'éducation artistique.

Le choix du projet et celui de la démarche d'éducation artistique et pédagogique doivent être cohérents et compatibles avec le cadre d'un établissement d'enseignement agricole. Toutes références à des personnes, structures, institutions identifiables sont à proscrire.

Le projet doit permettre au groupe d'élèves choisi et indiqué par le candidat d'engager un travail d'appropriation culturelle et artistique. Le candidat explicite toutes les étapes de sa mise en oeuvre, ainsi que sa propre contribution dans les apports culturels et artistiques.

Pour faciliter la rédaction du dispositif élaboré, il est proposé de se référer au plan suivant (rubriques non limitatives) après avoir mis un titre incitatif au projet et indiqué le domaine artistique mobilisé :

- Présentation de l'aspect ou de l'angle du thème retenu par le candidat et des éléments du contexte (cadre, environnement, publics) dans lequel le projet est envisagé,
- Objectifs socioculturels et d'éducation artistique recherchés,
- Cadre pédagogique du projet (module prescrit dans les référentiels et ce éventuellement sur du temps banalisé ateliers sur le temps d'animation, enseignement facultatif...),
- Ressources mobilisées (partenaires, éventuellement intervenants, moyens matériels, éventuellement montage financier, autres...),
- Descriptif du projet (développer ses différentes phases avec leurs démarches éducatives, et la programmation des activités),
- Implication personnelle : le candidat doit valoriser ici ses capacités à conduire personnellement, au moins dans une phase, des activités d'expression artistique. Il précise les méthodes pédagogiques qu'il compte utiliser.

Toutes références, de la part du candidat, à des personnes, structures, institutions identifiables doivent être faites de manière anonyme.